

Politique de stationnement et de covoiturage

À des fins de réduire les impacts de la pollution produite par les véhicules à moteur, l'école Les Éclaireurs a entrepris des démarches afin de mettre en œuvre une politique de stationnement et de covoiturage.

La présente politique a été préparée pour répondre aux préoccupations soulevées par l'utilisation accrue des véhicules. Plusieurs parents, membre du personnel, bénévoles et visiteurs ressentent les conséquences négatives de cette utilisation accrue, que ce soit au niveau de la qualité de l'air produite ou de la sécurité des aires de stationnement. Les émissions provenant des milliers de véhicules sur les routes du Nouveau-Brunswick jouent un rôle sur l'environnement et la santé de la population. Les véhicules à moteur contribuent à des problèmes tels que le réchauffement climatique (les gaz d'échappement contiennent du monoxyde de carbone, des oxydes d'azote, des composés organiques volatils, des particules de matière et d'autres toxines). La production de pétrole brut à des fins de production d'essence a aussi un impact certain sur l'environnement. Les fines particules de matières produites par les émissions des véhicules à moteur sont des composantes du smog. Lorsqu'inhalées, celles-ci peuvent provoquer des effets graves sur la santé tels que la toux ou les éternuements, l'irritation des yeux, de la gorge et des poumons, une respiration sifflante, des problèmes respiratoires chez les personnes souffrant d'asthme ou de maladies pulmonaires, et des problèmes de santé cardiovasculaires, incluant le risque de crises cardiaques chez les personnes au prise avec certaines maladies cardiaques.

Le covoiturage présente plusieurs avantages. D'abord, le covoiturage réduit le nombre de véhicules sur les route et, en retour, le niveau des émissions. Il réduit aussi les factures associées à l'achat de carburant et réduit l'espace réservé aux aires de stationnement, laissant ainsi davantage de place pour la nature. Finalement, il est facile à mettre en œuvre au sein du personnel.

La présente politique vise donc à encourager le covoiturage en fournissant un stationnement désigné préférentiel pour ceux et celles qui le pratique (5% du nombre total des places de stationnement). Environ 34 employés de l'établissement occupent une partie des aires de stationnement quotidiennement. En tout, 160 places de stationnement sont disponibles, dont 5 sont réservées pour les personnes à besoins spéciaux et 8 seront réservées pour ceux et celles qui pratiquent le covoiturage. Les espaces de covoiturage offrent des espaces préférentiels et sont situés plus près de l'école. Ils seront désignés par une affiche (losange) et un symbole peint au sol.

Un véhicule ne sera considéré comme un véhicule de covoiturage que s'il transporte 2 adultes, ou plus. Les membres du personnel de l'école se verront attribués une vignette de covoiturage à être affichée dans la fenêtre du véhicule en question. Les vignettes seront disponibles à la réception de l'école.

Les parents, le personnel, les bénévoles et les visiteurs seront informés de cette politique. En outre, il y aura des enseignes à cet effet à l'intérieur de l'école et la présente politique sera affichée sur le site Web de l'école. Tous les événements et activités se déroulant après les heures de classe seront assujettis à la même politique. Une communication sera envoyée à cet effet.

Le personnel de l'école surveillera les aires de stationnement et les contrevenants de la politique recevront un avertissement. Le non-respect à répétition de la présente politique par un individu pourra engendrer le déplacement de son véhicule.

Il est dans l'intérêt du personnel, des élèves et des familles de la communauté d'adhérer à cette politique. Ses retombées auront un impact positif certain sur l'environnement et une diminution du nombre de véhicules qui circulent signifie un environnement plus sécuritaire pour nos enfants.